

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, les services urbanisme sont à votre disposition

► Direction de l'urbanisme réglementaire
2 quai de Caligny, 50100 Cherbourg-en-Cotentin
02.33.08.27.89 ou 02.33.08.27.40 / urbanisme@cherbourg.fr

Pour les conseils liés à la définition de votre projet de ravalement de façade et les démarches administratives à effectuer (toute modification de l'aspect extérieur d'une façade doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable à déposer en mairie).

► Direction de l'urbanisme opérationnel et foncier
2 quai de Caligny, 50100 Cherbourg-en-Cotentin
02.33.08.26.36 / dispositif.facades@cherbourg.fr

Pour les informations sur le dispositif façades et la constitution d'un dossier de demande d'aides au ravalement de façade. Les documents relatifs au dispositif façades (règlement d'attribution, nuanciers, etc.) sont aussi téléchargeables sur le site internet de la ville <https://www.cherbourg.fr/>



Palette générale
Enduit et soubassement



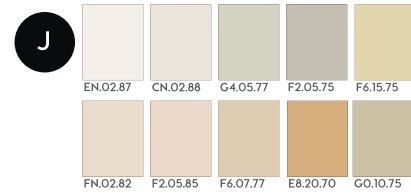
Palette ponctuelle
Portes, volets, menuiseries, ferronneries
Devantures commerciales

ATTENTION Des différences peuvent être constatées entre les couleurs imprimées et le nuancier de teintes réelles.



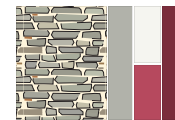
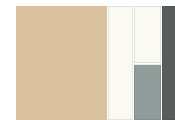
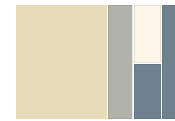
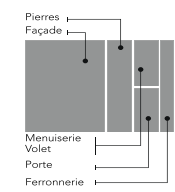
Agissez pour le recyclage des papiers avec la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et Ecofolio.

JOINTS



EXEMPLE DE SCHÉMAS D'HARMONIE ET DE FAÇADES (QUERQUEVILLE)

Proposition d'harmonies



NUANCIER

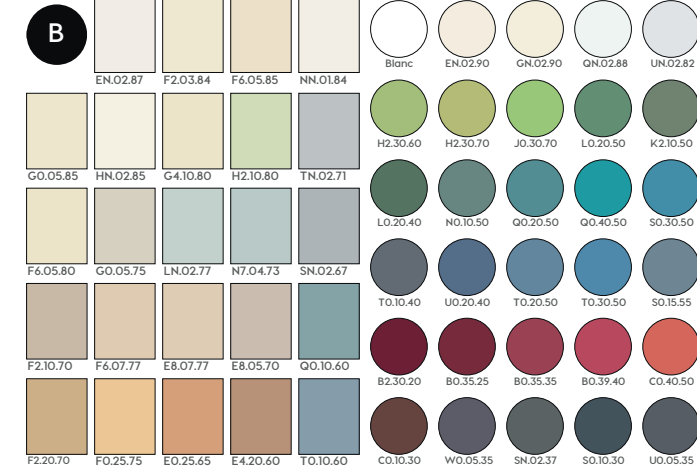
Palette générale

Pierre	Joint	Joint	Joint
	F2.05.85	EN.02.87	F2.05.75
	E8.20.70	F6.15.75	GO.10.75
	EN.02.85	G4.05.81	F6.07.77
	ON.00.78	F2.10.70	F0.15.75
	E8.05.70	E4.15.65	F2.20.70

Palette ponctuelle

Blanc	EN.02.90	FN.02.85	ON.00.90	ON.00.86
CN.02.88	E0.03.88	E4.03.80	QN.02.88	U0.04.84
B2.30.30	B0.39.40	P0.03.60	J0.20.60	T0.10.50
Z8.23.27	B0.35.35	ON.00.36	K2.10.50	W0.10.30

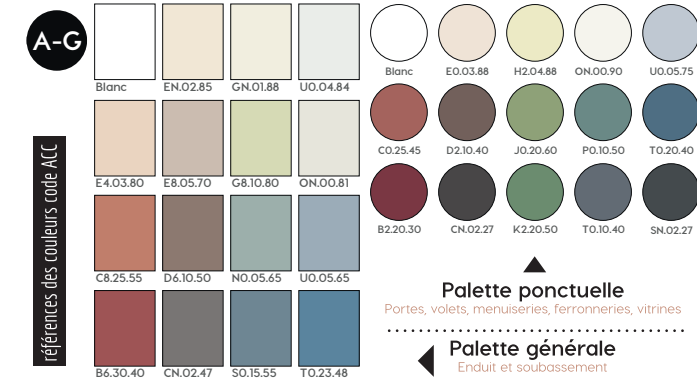
BÂTIMENT À DOMINANTE ENCADREMENTS BRIQUE (B)



BÂT. À DOMINANTE ENCADREMENTS PIERRE : CALCAIRE, GRANIT, GRÈS (P)



BÂT. APRÈS-GUERRE, QUARTIER DIVETTE : PARPAING ENDUIT - BÉTON (A-G)



Palette ponctuelle

Portes, volets, menuiseries, ferronneries, vitrines

Palette générale

Enduit et soubassement

CHERBOURG
en Cotentin

CHARTRE DE COULEUR



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

MOT DU MAIRE

UN DISPOSITIF À L'ÉCHELLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

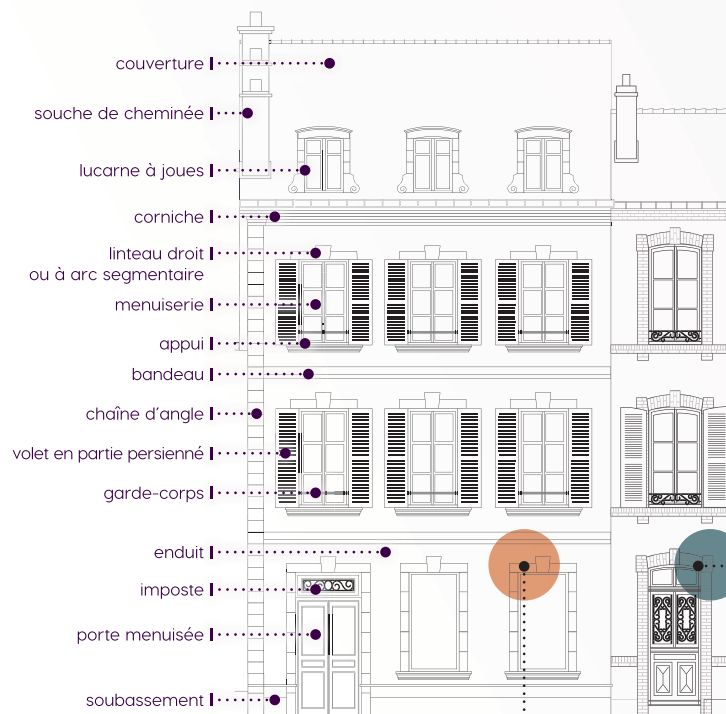
Le dispositif d'aide à la rénovation des façades est désormais étendu à l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin. Il contribue à soutenir les habitants dans leurs projets et à embellir la cité, au même titre que les aides à la rénovation des vitrines et terrasses des commerces ou l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). La mise en valeur de notre ville passe par un entretien qualitatif du bâti et la préservation de notre patrimoine architectural. Ces mesures participent à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire.

Vous êtes propriétaire ou copropriétaire d'une habitation située dans les zones éligibles ? Vous souhaitez entreprendre le ravalement de votre façade ? Ce guide, accompagné du nuancier associé à votre quartier, vous aidera à effectuer les choix de mise en valeur de votre logement par la couleur et à appliquer les techniques adéquates.

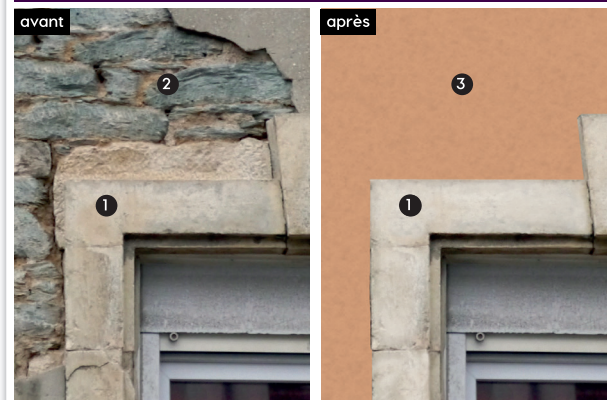
Pour chaque type de bâtiment, des nuanciers adaptés aux différentes zones et centres urbains proposent un choix coordonné de teintes entre les façades et les éléments tels que portes, volets, ferronneries, ainsi que des présentations de mise en couleurs à l'échelle de la rue.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin reste à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet.

Benoît Arrivé
Maire de Cherbourg-en-Cotentin



ENCADREMENT CALCAIRE nettoyage, dépose enduit ciment et réalisation d'enduit couleur



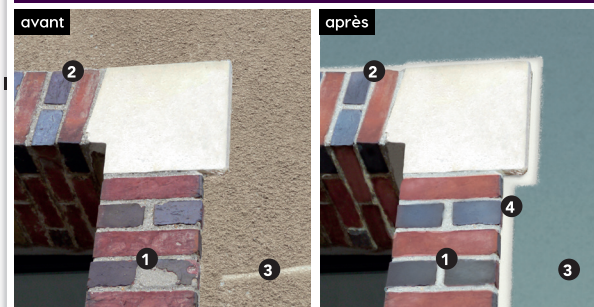
1/ brosser légèrement les pierres calcaire et réaliser des agrèges très fins de restauration des pierres ou/et un chaulage pour uniformiser l'ensemble
2/ déposer l'enduit ciment et creuser le mortier des joints de maçonnerie
3/ appliquer un enduit coloré (chaux ou mélange chaux-ciment) ou un enduit plus un badigeon coloré ne laissant apparaître que les ressauts.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE COULEUR

► QUE CONSERVER, ENTREtenir OU REMPLACER ?

- Les parements, soubassements, encadrements, bandeaux et corniches destinés à être vus (pierre calcaire, granit, schiste, grès, brique...),
- Les enduits de tapisserie ou de soubassement, recouvrant les maçonneries de moellons brutes,
- Les maçonneries à pierre vue (schiste, brique),
- Les ferronneries et menuiseries de bonne qualité.

ENCADREMENT BRIQUE ET CALCAIRE nettoyage, reprises et réalisation d'enduit couleur



1/ briques à boutisse noire à remplacer, à reprendre au mastic, et nettoyer selon leur état 2/ joints à reprendre et colorer légèrement 3/ enduit à déposer et reprendre (enduit coloré, enduit peint ou avec badigeon) 4/ liseré d'enduit lissé décoratif à créer éventuellement.

► QUE METTRE EN VALEUR PAR LA COULEUR ?

L'harmonie sera composée à partir du choix de la couleur principale –couleur de la façade en accord avec le type d'encadrement, et des couleurs secondaires– ponctuelles contrastées ou en ton sur ton (portes, volets, menuiseries, ferronneries ouvragées).



FAÇADES À PIERRE VUE



1/ enduits éventuellement encore en place à piocher 2/ moellons défectueux à remplacer 3/joints à creuser et reficher si besoin 4/façade à brosser et laver à pression douce 5/ façade à rejointoyer avec teinte légèrement colorée (mortier de sable et de chaux naturelle) 6/ menuiseries et ferronneries à repeindre si besoin selon la palette de couleur.

► COMMENT PROCÉDER ?

- 1 • Consultez attentivement ce dépliant général et le nuancier de votre quartier.
- 2 • Observez votre façade dans son environnement urbain (rue, place...) et paysager (cour, jardin). Prenez des photos à différents moments de la journée et avec des cadrages plus ou moins serrés sur votre façade. Notez tous les éléments dégradés que vous constatez sur une photo ou un dessin. Ces photos et notes vous seront utiles pour vos différentes démarches.
- 3 • Vous pouvez consulter des échantillons de grande taille des couleurs du nuancier de votre quartier auprès de votre commune déléguée ou du Service Instructeur (urbanisme réglementaire, 2 quai de Caligny). Ce dernier peut aussi vous aider dans votre choix.
- 4 • Vous pouvez également, si vous le souhaitez, rencontrer l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) lors de ses permanences en mairie de Cherbourg-en-Cotentin. Pour ce faire, il vous faut prendre rendez-vous auprès de l'urbanisme réglementaire au 02.33.08.27.89 ou au 02.33.08.27.40.